

Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association Comité Français pour l'UNICEF

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Français pour l'UNICEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. C. Marty', written over a horizontal line.

Jean-Claude MARTY



Comptes annuels Exercice 2017 - UNICEF France

BILAN AU 31/12/2017

ACTIF	Exercice			Exercice précédent au 31/12/2016
	Montant brut	Amortissements ou Provisions	Montant net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, logiciels et droits similaires	1 272 679	1 083 978	188 700	190 088
- Fonds commercial (1)	0	0	0	0
- Immob. Incorporelles en cours	311 593	0	311 593	210 876
Total	1 584 272	1 083 978	500 294	400 964
Immobilisations corporelles				
- Terrain	1 524 490	0	1 524 490	1 524 490
- Constructions	5 426 761	2 902 658	2 524 103	2 669 930
- Inst. techniques, matériel, outillages industriels	92 810	89 840	2 971	4 180
- Autres immobilisations corporelles	2 861 447	2 442 330	419 116	497 630
- Immob. corporelles en cours	0	0	0	0
Total	9 905 508	5 434 828	4 470 680	4 696 230
Immobilisations financières (2)				
- Dotation mobilières	12 232		12 232	12 232
- Autres titres de participation	304 652		304 652	304 651
- Prêts	0		0	200
- Dépôts et cautionnements	20 443		20 443	16 472
Total	337 327	0	337 327	333 555
Total I	11 827 107	6 518 806	5 308 301	5 430 750
Actif circulant				
Stock et en-cours				
- Stock et encours marchandises	837 956	0	837 956	929 125
Total	837 956	0	837 956	929 125
Créances (3)				
- Créances clients	1 348 818	0	1 348 818	1 332 135
- Avances, acomptes versés	101 176		101 176	127 763
- Autres créances	3 767 103	0	3 767 103	4 432 881
Total	5 217 096	0	5 217 096	5 892 779
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	15 109 621	0	15 109 621	12 129 486
- Disponibilités	13 540 746		13 540 746	16 645 236
- Charges constatées d'avance (4)	174 728		174 728	419 803
Total II	34 880 147	0	34 880 147	36 016 430
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				
- Primes de remboursement des emprunts				
- Ecart de conversion Actif				
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	46 707 254	6 518 806	40 188 448	41 447 180
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) (4) Dont à plus d'un an brut				
Engagements reçus				
Libéralités nettes à réaliser (lesg, donations, assurances vie) :			11 995 246	15 873 584
acceptés par les organes statutairement compétents			11 995 246	15 873 584
autorisés par l'organisme de tutelle et assurances vie				
Dons en nature restant à vendre				
Autres				

BILAN AU 31/12/2017

Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent au 31/12/2016
Fonds associatifs		
Fonds propres		
- Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subventions invest.biens renouvelables)	1 239 027	1 239 027
- Réserves	9 090 137	9 232 263
- Report à nouveau	565	565
- Résultat de l'exercice	-144 097	-142 126
Autres fonds associatifs		
- Sub. investissement	10 029	-1
Total I	10 195 661	10 329 728
Provisions et fonds dédiés		
- Provisions pour risques	3 000	49 129
- Provisions pour charges	454 918	391 392
- Fonds dédiés sur autres ressources	150 000	0
Total II	607 918	440 521
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit (2)	911	32 976
- UNICEF international	24 531 104	22 177 559
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 089 709	3 414 643
- Dettes sociales et fiscales	1 613 972	1 611 969
- Autres dettes	43 362	2 648 880
- Produits constatés d'avance (1)	105 811	790 902
Total III	29 384 870	30 676 931
Total du passif (I+II+III)	40 188 448	41 447 179
Renvois		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	105 811	790 902
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Engagements donnés		
sur les legs acceptés		
Rente viagère annuelle revalorisée		

COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 762 486	2 954 542
Production vendues	Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services	-	-
Montant net du chiffre d'affaires		2 762 486	2 954 542
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		234 102	168 874
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		421 027	277 885
Cotisations		110 025	93 370
Autres produits (1)		80 845 121	77 363 094
Total des produits d'exploitation		84 372 761	80 857 565
Charges d'exploitation			
Marchandises	Achats Variation de stocks	1 161 365	1 143 106
Matières premières et autres approvisionnements	Achats Variation de stocks	91 170	241 178
Autres achats et charges externes (3)		18 109 019	17 534 316
Impôts, taxes et versements assimilés		684 870	734 542
Salaires et traitements		4 899 482	4 616 420
Charges sociales		2 619 401	2 495 997
Dotations sur immobilisations	amortissements provisions	424 672	374 886
Dotations pour charges : provisions		438 423	299 883
Dotations pour risques : provisions		-	49 129
Subventions autre organisme		-	0
Autres charges (2)		55 937 153	53 525 545
Total des charges d'exploitations		84 365 555	81 015 001
Résultat d'exploitation	(I-II)	7 206	157 436
Produits financiers			
Produits financiers de participations		-	0
Autres intérêts et produits assimilés		117 884	244 349
Différences positives de change		-	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		12 957	27 089
Total des produits financiers	III	130 841	271 438
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilés		105 388	213 933
Différences négatives de change		8	-
Total des charges financières	IV	105 396	213 933
Résultat financier	(III-IV)	25 445	57 505
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		4 186	-1 920
Sur opérations en capital		371	163
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	0
Total des produits exceptionnels	V	4 557	1 757
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		31 305	40 438
Sur opérations en capital		-	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	0
Total des charges exceptionnelles	VI	31 305	40 438
Résultat exceptionnel	(V-VI)	25 748	42 195
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	VII	-	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	VIII	150 000	0
Total des produits	(I+II+V+V+VII) IX	84 508 159	81 127 246
Total des charges	(III+IV+VI+VIII) X	84 652 256	81 269 372
Excédent ou déficit	-	144 097	142 126
Renvois			
(1) Dont : dons		58 426 872	55 471 602
Legs et donations		13 707 696	13 077 964
Produits liés à des financements réglementaires		-	-
Ventes de dons en nature		-	-
(2) Dont versement à l'Unicef International		58 012 124	53 899 700
(3) Y compris redevance de crédit bail mobilier immobilier		-	-
Evaluation des contributions volontaires en nature			
PRODUITS		5 983 257	6 732 825
Bénévolat		5 193 375	6 225 443
Prestations en nature (locaux, especes de communication, mécénat de compétences)		789 882	507 382
Dons en nature		-	-
CHARGES		5 983 257	6 732 825
Secours en nature		-	-
Mise à disposition de biens et services		789 882	507 382
Personnel bénévole		5 193 375	6 225 443

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 5
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 6
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 7
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 8
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 9
TABLEAU DES PROVISIONS	page 10
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 11
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 12
FONDS DEDIES	page 13
EFFECTIF MOYEN	page 14
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	page 15
PRODUITS A RECEVOIR	page 16
CHARGES A PAYER	page 17
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 18
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 19
LEGS	page 20
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 21
COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL	page 22
COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)	page 23
ANNEXES AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES	page 24 - 27

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2014 - 2017

L'année 2017 est la dernière année du Plan Conjoint Pluriannuel 2014-2017. Celui-ci définit les objectifs 2014/2017 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 73% au titre de 2017.

L'année 2017 a été consacrée à la construction du JSP 2018-2021 avec notamment une approche par cible et des objectifs ambitieux en termes de collecte de fonds.

Contribution aux Urgences 2017 :

La collecte affectée sur les crises d'urgence a été en 2017 de 3 321 100 € dont 1 832 286 € pour l'Urgence Famines en Afrique. Mis à part l'ouragan IRMA dans les Caraïbes pour lequel il y a eu une collecte affectée de 180 000 €, il n'y pas eu d'urgences majeures. Unicef France a toutefois reversé un montant de 5 083 403 € pour le financement des urgences (essentiellement Crise syrienne, Yémen, Sud Soudan, Somalie, Bangladesh, R.D du Congo) . Unicef France a également décidé de ne garder qu'un taux de rétention de 10% et donc de fixer un taux de contribution unique de 90% sur l'ensemble des urgences.

Création d'un secteur fiscal lié au changement du modèle économique des activités "cartes et produits"

Dans le cadre de l'évolution stratégique du fonctionnement de l'UNICEF, les instances dirigeantes de l'organisation internationale ont souhaité adopter, à compter de 2014, un nouveau mode de distribution et diffusion des cartes de vœux et produits dérivés à l'effigie d'UNICEF. Ainsi, en 2014, UNICEF International a décidé d'arrêter la gestion des achats des cartes et produits et a laissé le libre choix à chaque Comité National de poursuivre ou non cette activité. UNICEF France a décidé de poursuivre cette activité. Il est désormais du ressort du Comité français de gérer directement les opérations d'achat et de logistique liées à la distribution des cartes et produits. L'année 2014 a constitué une phase de transition étant donné que pour la campagne 2014/015, le Comité Français a bénéficié encore de l'écoulement des stocks restant à UNICEF international. Pour l'exercice 2014, pour certains dépositaires (La Poste et Ikea), UNICEF avait déjà entamé ce processus d'achat/revente. Ainsi, suite à ce changement de modèle économique, le Conseil d'Administration, en date du 21 octobre 2014, a validé la création d'un secteur comptable et fiscal à compter du 1er octobre pour l'activité d'achat/revente des cartes et produits. Il a ainsi été décidé de dissocier l'activité commerciale liée à l'achat/revente des cartes et produits des activités non lucratives de l'Association en mettant en place une sectorisation comptable et fiscale. Pour l'année 2017, tout comme pour les années 2015 et 2016, l'ensemble des activités des cartes et produits, y compris les ventes par les comités départementaux, sont intégrées dans le secteur fiscal.

Création d'une S.A.S : Ce Qu'il Faut Donner

En 2017, UNICEF France a créé une S.A.S "Ce Qu'il Faut Donner" au capital de 1€. L'objectif de cette société est de collecter des bulletins de prélèvements automatiques pour le compte d'UNICEF France;

Application des Statuts

Suite à la publication début 2017 au Journal Officiel des nouveaux statuts, 2017 fut l'année de la concrétisation au sein du réseau de la réforme statutaire;

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION

Pas de changement intervenu sur l'exercice. Conformément à une décision du Comité d'Audit et du Bureau, nous avons harmonisé en 2017 la méthode de traitement comptable des legs.

Les legs antérieurs à 2012 sont traités de la même façon que les legs postérieurs à 2012. L'impact de cette harmonisation de méthode est de 2 518 148,76 €.

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les fonds engagés en 2017 au titre de ces projets se sont élevés à 144 096 €

Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèvera à + 0 € au lieu de - 144 096 €.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que le règlement 99-01.

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte d'Emploi des Ressources est établi conformément au Règlement 2008-12 du 7 mai 2008

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - constructions structure et ouvrages assimilés | 25 à 40 ans |
| - installations techniques | 10 ans |
| - matériel informatique et de bureau | 2 à 10 ans |
| - agencement et installations | 10 ans |
| - logiciels | 3 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

- STOCKS

Ils sont évalués au Coût d'Achat HT et ils sont dépréciés lorsqu'ils sont périmés et/ou détruits.

Les cartes et cadeaux, propriété de l'Unicef France sont comptabilisés dans les stocks.

CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Fait générateur de la créance :

- pour les subventions: les mécénats, partenariats et événements ; date de paiement prévue contractuellement

- pour les créances clients : livraison du bien

- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

- La méthode retenue pour le traitement des conventions pluriannuelles, notamment sur les conventions de partenariat est la méthode du prorata temporis

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Depuis 2015, le chiffre d'affaire hors taxe global des ventes de cartes et produits est comptabilisé dans le compte de résultat en "vente de marchandises". L'achat et la situation du stock propriétés d'UNICEF France sont présentés au compte de résultat en "achat de marchandises et variation de stock".

PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accreditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).

Le taux de contribution pour 2017 est de 73% (identique à l'année 2016) conformément au plan conjoint signé en 2017 avec l'UNICEF International.

Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.

Pour les opérations d'urgence, un taux différencié à 90% est utilisé.

Les recettes provenant des dons & mécénats, partenariats, événements, manifestations, licences et legs sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Autres produits".

Depuis 2015, les recettes issues des ventes de cartes et produits sont comptabilisées au compte de résultat en

"vente de marchandises". La contribution issue de la vente de cartes et produits est calculée sur le chiffre d'affaire après déduction des coûts d'achats et de logistique inhérents à l'activité.

La quote-part de l'ensemble de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Autres charges".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Charges financières".

LIBERALITES

Legs :

Les legs sont réalisés par lot : biens immobiliers -chacon constituant une lot distinct, biens mobiliers, liquidités, etc

Les paiements reçus et encaissés par le CFU ainsi que les dépenses concernant les lots de legs non réalisés sont comptabilisés en autres dettes et n'impactent donc pas les produits et les charges.

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, revues en 2017. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et du taux d'évolution des salaires. Depuis 2010, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 65 ans, à l'initiative de l'employeur.

La provision tient compte du taux de charges patronales.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines.

RENTE VIAGERE

Nous avons acquis, en viager, le 17 mars 1987 une boutique située rue de Rémusat à Paris, 16ème, utilisée actuellement par le Comité de Paris.

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente à minima de 25 611,36 euros revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisée des prix à la consommation, ainsi que les intérêts afférents et qui sont inscrites dans nos comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service gratuites est effectuée au prix de revient de la prestation.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS				VALEURS NETTES COMPTABLES
	Au 01/01/2017	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2017	Au 01/01/2017	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/12/2017	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
LOGICIELS	1 155 670	117 009				1 272 679 0	965 582	118 396		1 083 978	188 701 0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS											
TOTAL	1 155 670	117 009	0	0	0	1 272 679	965 582	118 396	0	1 083 978	188 701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TERRAINS	1 524 490					1 524 490					1 524 490
BATIMENTS structure et ouvrages assimilés	4 697 528					4 697 528	2 233 901	117 438		2 351 339	2 346 189
BATIMENTS clos et couvert	729 232					729 232	522 930	28 389		551 319	177 914
INSTALLATIONS TECHNIQUES	91 913					91 913	87 733	1 209		88 943	2 971
AGENCE - AMENAGEMENT - INST.	1 948 512	15 926				1 964 438	1 523 568	123 443		1 647 011	317 427
MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE	818 909	64 800				883 709	746 223	35 797		782 019	101 690
MATERIEL TRANSPORT	13 300					13 300	13 300	0		13 300	0
MATERIEL OUTILLAGE	897					897	897	0		897	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0					0					0
TOTAL	9 824 782	80 726	0	0		9 905 508	5 128 552	306 276	0	5 434 828	4 470 680
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS											
LOGICIEL	210 876	100 717				311 593					311 593
TOTAL	210 876	100 717	0	0	0	311 593					311 593
IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
DOTATIONS MOBILIERES	12 232					12 232					12 232
PARTS SOCIALES	304 652					304 652					304 652
DEPOTS CAUTIONNEMENT	16 472	4 166			195	20 443					20 443
PRÊT	200	5 800			6 000	0					0
TOTAL	333 556	9 966	0	0	6 195	337 327					337 327
TOTAL GENERAL	11 524 883	308 417	0	0	6 195	11 827 107	6 094 133	424 672	0	6 518 806	5 308 301

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2017	Evaluation au 31/12/2017	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	1 807	1 421	0	386
Comptes sur livret & Compte à terme	14 786 915	14 786 915	0	
Intérêts courus	320 900	320 900	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 109 621	15 109 235	0	386

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
	Produits	Produits
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits *	0	0
Dons & mécénats	58 426 872	55 471 602
Aides de l'Unicef International	4 071 716	4 137 572
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	995 951	687 412
Royalties	732 037	691 455
Evènements spéciaux	0	43 484
Partenariats	2 615 147	2 445 518
Manifestations	295 570	226 738
Legs réalisés	13 707 696	13 077 964
Participation aux frais d'envois	126	810
Abonnements "AGIR"	0	0
Produits divers	5	580 493
Profits Comités Départementaux ***	0	46
	80 845 121	77 363 094
	Charges	Charges
Versement de la quote part à l'Unicef International **	55 917 717	53 498 717
Pertes sur créances clients	0	0
Autres charges	15 862	26 205
Pertes Comités Départementaux ***	3 575	623
	55 937 153	53 525 545

* Montant total des recettes Cartes et cadeaux 2017
dont quote-part conservée par l'Unicef France
dont quote-part reversée à l'Unicef International

0
0
0

** Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.
Contribution sur Dons & mécénats, évènements, partenariats, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi
Contribution sur recettes Cartes & cadeaux
Contribution sur produits financiers

56 012 124
55 917 717
0
94 407

53 695 700
53 498 717
0
196 983

*** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS				
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges				
Divers	91 509		75 014	16 494
Provision pour indemnités retraite	299 883	438 423	299 883	438 423
Sous total	391 392	438 423	374 898	454 917
Provisions pour risques	49 129	0	46 129	3 000
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients et autres créances	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	440 521	438 423	421 027	457 917

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Montant début d'exercice	Diminution	Augmentation	Montant fin d'exercice à la clôture de l'exercice
Fonds associatifs	1 229 229			1 229 229
Fonds associatifs subventions	9 798			9 798
Réserves :				
Indisponibles	8 119			8 119
Statutaires	5 838 800		2 853	5 841 654
Autres réserves :				
Générales	2 827 598		51 744	2 879 341
Projets associatifs	557 746	196 723		361 022
Résultat de l'exercice	-142 126	-142 126	-144 097	-144 097
Report à nouveau	565			565
Subvention d'investissement	-1	371	10 400	10 029
Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	10 329 728	54 968	-79 100	10 195 661

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
CREANCES	Montant	Echéances	
	Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	0		
Dépôts et cautionnements	20 443		20 443
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	1 348 818	1 348 818	
Avances, acomptes versés	101 176	101 176	
Autres créances	3 767 103	3 767 103	
Charges constatées d'avance	174 728	174 728	
TOTAL	5 412 267	5 391 824	20 443
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	911	911	
UNICEF International	24 531 104	24 531 104	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes fournisseurs	3 089 709	3 089 709	
Dettes sociales et fiscales	1 613 972	1 613 972	
Autres dettes	43 362	43 362	
Produits constatés d'avance	105 811	105 811	
TOTAL	29 384 870	29 384 870	0

FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement dégagées						
Ressources	Situations	Montant des fonds affectés au projet initialement	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Dons fondation Bettencourt IRMA		0	0	0	150 000	150 000
		0	0	0	150 000	150 000

EFFECTIF

Nombre Moyen de CDI, en ETP, sur l'année 2017 : 99,32

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	79	-
AGENTS DE MAÎTRISE	20	-
EMPLOYES	2	-
TOTAL **	101	-

** Répartition des effectifs effectifs CDI, en ETP, au 31 12 17 - calculés sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité

* Hors CDD, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 1

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :

- pour les trois plus hauts dirigeants - Président, le Trésorier et le Secrétaire Général - pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.
- pour les 3 plus hauts cadres salariés : 304,5K€ au total et pas d'avantages en nature (et 474 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés)

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Les dépenses prises en charge en 2017 pour les 23 administrateurs s'élèvent à 29 688 euros.

Le poste principal de dépenses est le poste de déplacements, notamment pour les déplacements des secrétaires généraux dans le cadre de la réforme territoriale.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	43 800
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	43 800

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	
Dons, mécénats, partenariats, évènements	3 469 778
Remboursements à recevoir	0
Intérêts courus	320 900
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	0
	3 790 678
TOTAL	3 790 678

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 354
Dettes fiscales et sociales	746 367
Autres dettes Créditeurs divers	107
TOTAL	1 532 828

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	174 728	105 811
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	174 728	105 811

I. ENGAGEMENTS DONNES

RENTE VIAGERE ANNUELLE REVALORISEE

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros et les intérêts correspondants revalorisés chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation.

II. ENGAGEMENTS RECUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ESTIMATIONS			
	LEGS	DONATIONS	ASSURANCES-VIE
Libéralités acceptées par le CA à la date du 31 décembre 2017	226	3	14
Estimation du montant de ces libéralités restant à recevoir	11 474 799,45 €	20 900,00 €	499 546,84 €

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Des conventions pluriannuelles ont été signées impactant l'exercice en cours :

- avec AXA sur la période du 08/12/2017-07/12/2018 pour un montant total de 521 936 €.
- avec la Fondation Occitane sur la période du 01/12/2016 - 31/12/2017 pour un montant total de 1 000 000 €.
- avec la Fondation Occitane sur la période du 28/02/2017 -31/08/2018 pour un montant total de 176 952 €

III. ENGAGEMENTS POTENTIELS

INFORMATIONS SUR LES LEGS EN COURS DE REALISATION

SOLDES		
	LIBERALITES	ASSURANCES-VIE
Dossiers ayant généré des fonds en 2017	151	78
Montant net réalisé	9 435 683,60 €	4 272 012,68 €

* correspond à 72 legs soldés, 47 soldes partiels et 19 reliquats de solde

** correspond à 78 assurances-vie soldées, 2 soldes partiels et à 6 reliquats de solde

ENCAISSEMENTS	
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2016	269
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2016	2 564 991,43 €
Montant de l'encaissement net enregistré en 2017 (tous dossiers confondus)	11 110 837,48 €
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2017	289
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2017	-31 867,37 €

* En 2017, UNICEF a harmonisé le traitement comptable des legs antérieurs à 2012 avec le traitement des legs postérieurs à 2012. L'impact sur l'exercice est de 2 518 148,76 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

- * du nombre important de bénévoles
- * du nombre important de comités répartis dans toute la France
- * de la difficulté de répertorier dans chaque comité départemental les contributions gratuites en biens et services

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître que l'Unicef France bénéficie de :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

En 2017, nous avons bénéficié de 44 locaux à titre gratuit pour un montant de 182 810 €

L'ensemble du mécénat de compétence avec notre partenaire Orange s'élève pour 2017 à 292 025,39 €

L'ensemble d'espaces de communication à titre gracieux s'élève à 315 047 € pour l'année 2017

*** Bénévolat:**

Contributions en travail fournies par 5 168 bénévoles, dont 1 475 réguliers

Cette contribution en travail est évaluée à environ 5 193 375 €

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 762 615	2 949 017
Ventes en licence		732 037	691 455
Montant net du chiffre d'affaires	I	3 494 652	3 640 473
Charges d'exploitation			
Marchandises	{ Achats Variation de stocks	1 147 453	1 113 374
		91 170	241 178
Coûts logistique		671 765	654 384
Montant des charges directes	II	1 910 387	2 008 936
Résultat Brut	(I-II)	1 584 265	1 631 537
Autres charges			
Contribution à l'UNICEF International (73%)		1 143 110	1 184 007
Salaires		369 757	406 295
Autres charges		70 741	77 839
Total des autres charges	III	1 583 608	1 668 140
Résultat Net	(II-III)	657	- 36 603

COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES 2017

EMPLOIS		Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		541 863
a	1 - MISSIONS SOCIALES	61 249 181	51 367 354	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	67 529 282	67 529 282
a1	1 - 1 Réalisées en France	5 237 058	1 261 135	1 - 1 Dons et legs collectés	67 424 890	67 424 890
	Actions réalisées directement	5 237 058	1 261 135	- Dons manuels non affectés	50 313 322	50 313 322
	Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	3 403 872	3 403 872
				- Legs et autres libéralités non affectés	13 707 696	13 707 696
a2	1 - 2 Réalisées à l'étranger	56 012 124	50 106 218	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
	Actions réalisées directement					
	Versements à un organisme central ou d'autres organismes (1)	56 012 124	50 106 218			
b	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	20 244 003	14 243 133	1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	104 392	104 392
b1	2 -1 Frais d'appel à la générosité du public	18 314 849	14 243 133			
b2	2 -2 Frais de recherche des autres fonds privés	1 929 154	-			
b3	2 -3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
c	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 570 648	2 008 440			
			67 618 926	2 - AUTRES FONDS PRIVES	13 420 226	
				3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	234 473	
				4 - AUTRES PRODUITS	2 903 151	
d	I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	84 063 832		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	84 087 132	
	II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	438 423		II - REPRISES DES PROVISIONS	421 027	
	III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	150 000		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
				IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
	IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	144 096	
	V - TOTAL GENERAL	84 652 255		VI - TOTAL GENERAL	84 652 255	67 529 282
	V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		302 617			
	VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- 201 044			
	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		67 720 500	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		67 720 500
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		350 645
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
	Missions sociales	5 193 375		Bénévolat	5 193 375	
	Frais de recherche de fonds	789 882		Prestations en nature	789 882	
	Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature		
	Total	5 983 257		Total	5 983 257	

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

1. PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12. Elle est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2009.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CER est constitué de quatre colonnes :

- les totaux des emplois et des ressources présentés dans les colonnes 1 et 2 sont égaux respectivement au total des charges et au total des produits du compte de résultat.
- les colonnes 3 et 4 du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.

- les coûts directement affectables sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicitées ci-après.

Les méthodes d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 15/12/2009.

3. RESSOURCES

3.1. Ressources collectées auprès du public (§1)

Ces ressources sont définies comme suit par Unicef France

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) - § 1.1
- legs (affectés ou non affectés) - § 1.1
- produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations - § 1.2
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public - § 1.2

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par des entreprises ou administrations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, ainsi que la quote-part des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France.

3.3. Subventions et autres concours publics (§ 3)

Ce poste reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales.

3.4. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits » comprennent les produits divers, adhésions, abonnements, transferts de charges, produits financiers non issus de la générosité du public et produits exceptionnels.

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

4. REPRISES DE PROVISIONS (§ II)

Ce poste comprend les reprises de provisions pour dépréciations et pour risques et charges.

5. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (§ III)

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

6. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (§ IV)

Les dons collectés auprès du public et affectés par les donateurs à des projets et programmes sont intégralement utilisés à la date de clôture ; il n'existe donc pas de fonds dédiés sur dons du public.

7.EMPLOIS

7.1. Missions sociales (§1)

Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont versés à l'UNICEF pour financer ses programmes de terrain
- relayer en France l'action de l'organisation internationale, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et plus généralement sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde (plaidoyer).

Le poste « Missions sociales » comprend donc à la fois le versement effectué à l'Unicef International, en vertu de notre accord triennal, et les actions d'information et d'éducation touchant aux problèmes de développement, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux actions terrain de l'Unicef.

7.1.1. Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut :

- des coûts directs
 - frais liés au plaidoyer, aux relations avec les médias
 - frais liés aux relations avec les bureaux Unicef à l'étranger et aux opérations « Ville Amie des Enfants », « Enfance en France », « Comité de parrainage »
 - frais d'actions en justice lorsqu'Unicef France se porte partie civile
 - coûts de nos commissions spécialisées (Coopération, Plaidoyer, Droits de l'enfant)
- des coûts indirects et donc une quote-part
 - de la revue « AGIR » (coût hors frais d'appel aux dons)
 - des frais internet (au prorata du nombre de visites sur la partie institutionnelle du site)
 - des frais liés au réseau bénévole et à son animation (proportionnellement au nombre de mois passés au plaidoyer)
 - des frais de l'AG et des instances en fonction du temps passé au plaidoyer
 - des frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes employées sur des missions sociales)
 - des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger / versements à un organisme central ou d'autres organismes (§ 1.2)

Les fonds versés à l'Unicef international par Unicef France sont utilisés comme suit :

- fonds destinés aux **ressources générales** de l'organisation.

Le choix des actions est laissé à l'Unicef International, qui finance prioritairement des projets liés à l'éducation des filles, à la lutte contre la maltraitance, à la vaccination, à l'aide apportée aux orphelins du Sida, et à la protection de la petite enfance.

- fonds destinés à des **actions spécifiques** choisies par Unicef France parmi des programmes développés par l'Unicef.

Le choix des financements est réalisé soit par les donateurs, soit par le Bureau d'UNICEF FRANCE sur proposition de sa Commission de coopération.

- fonds destinés à des **actions d'urgence**

7.2. Frais de recherche de fonds (§2)

7.2.1. Frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1)

Ce poste comprend :

- des coûts directs

- mailings d'appels au don, campagnes de télémarketing ou de Street Marketing

- traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux

- recherche et gestion des legs

- personnel dédié

- des coûts indirects et donc une quote-part

- frais de la revue « Les enfants du monde » (frais d'appels aux dons)

- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de transactions « dons »)

- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)

- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur les ressources issues de la générosité du public)

- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.1. Frais de recherche des autres fonds privés (§ 2.2)

Ce poste comprend :

- frais de vente des cartes et produits (mailings, catalogues, traitement et expédition des commandes, stockage, personnel dédié)

- frais de recherche de mécénats, événements, partenariats, personnel dédié

- des coûts indirects et donc une quote-part

- frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois pas mois passés à la vente)

- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de commandes)

- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)

- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur la recherche de fonds privés)

- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (§ 2.3)

Nous n'avons actuellement aucune charge spécifique relative à ce type de financement.

7.2. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
- frais de direction financière et comptable (dont le service informatique), frais de direction ressources humaines

- des coûts indirects et donc une quote-part
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes affectés au fonctionnement)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

8. PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Versement à l'international en application du plan triennal conclu avec l'Unicef International
2. Frais d'appel à la générosité du public
3. Frais de fonctionnement
4. Missions sociales réalisées en France

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exercices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité

9. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le principe retenu est que toutes les immobilisations sont financées par la générosité du public à l'**exception** des investissements liés aux activités de collecte auprès des entreprises et des ventes de cartes et produits.

Exceptions à la règle:

- Les investissements financés par des projets associatifs, dont la source de financement sera précisée par l'Assemblée Générale.
- Le mobilier, le matériel et les logiciels bureautiques, systématiquement financés par la générosité du public dans un souci de simplification

10. REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE : SOLDE D'OUVERTURE

Méthode choisie:

L'historique de l'origine des fonds constituant les réserves n'étant pas disponible, nous avons appliqué la méthode forfaitaire prévue par le règlement comptable.

Exemple :

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 01/01/2009 a été reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen a été alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au 31/12/2008.

11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Valorisation du temps des bénévoles :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres